



L'an deux mil treize, le douze avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h00

**•Personnes présentes :**

Martine SOREL Maire, Laurent DESCHAMPS Adjoint, Philippe BOUILLETTE, Patricia DEHANT, Claudine ERNOTTE, Barbara DESLAVIERE, Lydia MILCZAREK, Olivier ROUSSELET

**•Personne excusée :** Martine DELILLE (pouvoir Martine SOREL)

Lydia MILCZAREK a été nommée secrétaire de séance

**Approbation du Compte de Gestion Commune**

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion à l'unanimité.

**Approbation du Compte Administratif Communal**

Le Compte Administratif 2011 présenté par Madame Le Maire se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes	561 685.13 €
Dépenses	267 848.08 €
Excédent	293 837.05 €

Investissement

Recettes	335 790.71 €
Dépenses	338 048.52 €
Déficit	2 257.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce Compte Administratif 2012.

**Approbation du BP 2013 Communal**

Madame Martine SOREL Maire fait lecture des affectations du Budget Primitif 2013 de la Commune

Fonctionnement

Dépenses	606 156.48 €
Recettes	606 156.48 €

Investissement

Dépenses	475 467.24 €
Recettes	475 467.24 €

Total du Budget 1 081 623.72 €

Après en avoir délibéré le Conseil adopte à l'unanimité le BP 2013.

**Approbation du Compte de Gestion de la M49**

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion de la M49 à l'unanimité.

## Approbation du Compte Administratif de la M49

Le Compte Administratif 2012 présenté par Madame Le Maire se présente comme suit :

### Exploitation

Recettes	21 408.33 €
Dépenses	6 173.94 €
Excédent	15 234.39 €

### Investissement

Recettes	38 104.28 €
Dépenses	6 106.78 €
Excédent	31 997.50 €

Soit un excédent global de 47 231.89 €

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents ce Compte Administratif 2012 M49.

## Approbation du BP 2012 M49

Madame Martine SOREL Maire fait lecture des affectations du Budget Primitif 2013 de la M49

### Exploitation

Dépenses	28 477.15 €
Recettes	28 477.15 €

### Investissement

Dépenses	36 070.41 €
Recettes	36 070.41 €

Total 64 547.56 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents ce BP 2013 de la M49.

## Subvention CCAS

Madame le Maire propose de reconduire la subvention communale de 3 000 euros.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

## Vote des quatre taxes

Compte tenu de l'excédent substantiel sur le budget communal 2012, Madame le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les 4 taxes habitation, foncière bâti, non bâti, et cotisation foncière des entreprises et à titre exceptionnel. (voir en annexe Impôts et Intercommunalité).

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

Pour mémoire taux maintenus à

- Taxe habitation	14.48
- Taxe foncière bâtie	14.68
- Taxe foncière non bâti	64.16
- Cotisation foncière des entreprises	24.93

## Délibération Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux

Dans le cadre de la création d'un commerce multiservices, la Commune demande à la Chambre de Commerce d'effectuer une étude de faisabilité, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (catégorie 1-10).

Le montant de cette étude hors taxes est de 3 244 euros, le montant de la subvention sollicitée est de 60%.

La commune d'Ambleville, maître d'ouvrage, s'engage, à prendre en charge le coût restant non subventionné.  
Le Conseil après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à solliciter la DETR.

### **Surtaxe communale de l'eau**

Le Maire fait part au Conseil qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la surtaxe communale de l'eau.  
Le budget M49 ayant suffisamment de crédits pour faire face aux dépenses.

Le Conseil après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à ne pas augmenter la surtaxe de l'eau pour l'année 2013.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

### **Questions diverses**

Néant

### **Prochain conseil**

La date du prochain Conseil le 24 mai 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire, Martine SOREL

Information SMIRTOM au verso.